



Pas de medecin du travail

Par **deposito patrick**, le **28/08/2017** à **17:43**

bonjour, je suis en maladie depuis 8 mois mon employeur na pas de medecine du travail comment faire pour reprendre mon travail dans de bonne condition merci pour vos reponse

Par **P.M.**, le **28/08/2017** à **18:04**

Bonjour,
Je vous conseillerais d'alerter l'Inspecteur du Travail sur la situation...

Par **DRH juriste**, le **28/08/2017** à **23:01**

Bonsoir,
Lorsque vous cesserez d'avoir une prolongation d'arrêt de travail écrivez à votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception pour lui dire que vous êtes à sa disposition à compter de telle date, pour une visite de reprise auprès du médecin du travail et si vous êtes apte selon le médecin du travail pour reprendre le travail.
Si vous êtes déjà sans arrêt de travail, écrivez que vous confirmez être à sa disposition depuis le ... pour etc. (même fin). C'est à votre employeur d'adhérer à un service de médecine du travail interentreprises (je suppose qu'il s'agit d'une petite entreprise) et d'organiser la visite de reprise. Tant qu'il n'aura pas fait le nécessaire, votre employeur devra vous rémunérer, sauf à établir son absence de responsabilité dans le retard de la visite médicale de reprise par une "situation contraignante" (ce qui est extrêmement peu probable). Cela ne vous empêche pas de saisir l'inspecteur du travail, si votre employeur n'est pas entrain de régler le problème.
Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **29/08/2017** à **08:10**

Bonjour,
Comme vous devez passer obligatoirement une visite de pré-reprise, je vous conseillerais de ne pas attendre la fin de votre arrêt-maladie pour alerter l'Inspecteur du Travail afin qu'il mette en demeure l'employeur de régulariser la situation...